

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5218>



Changements d'échelon des CPE en 2016-2017 : réunion de la commission paritaire le 6 décembre 2016



ES académique de Dijon - S3 - Catégories - C.P.E. -
Publication date: vendredi 25 novembre 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le 6 Décembre 2016.

Les commissaires paritaires ont besoin d'avoir des informations pour vérifier que le rectorat n'a pas fait d'erreur. Merci de compléter la fiche jointe si vous êtes promouvables cette année et de la retourner au plus vite au SNES-FSU (6 allée Cardinal de Givry 21000 Dijon) ou par mail (s3dij@snes.edu).

Pour l'année scolaire 2017-2018 les changements d'échelon s'effectueront sur les mêmes bases que cette année c'est à dire sur la notation . Ce n'est que l'année suivante que la réforme se mettra en route avec un avancement unique pour tous (sauf pour le passage du 6ème au 7ème et du 8ème au 9ème échelon).

En janvier-février 2017, les sections départementales du SNES-FSU organiseront un stage expliquant la nouvelle carrière (détail dans la [plaquette disponible sur le site du SNES-FSU](#)).

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Fiche syndicale changement d'échelon